

PV de réception de travaux

Décision du maître d'ouvrage et réserves | Suivi de levée en page 2

Maître d'ouvrage : nom / coordonnées

Entreprise : nom / coordonnées

Adresse du chantier / nature des travaux

Référence devis ou marché et avenants

Date de la visite

Personnes présentes / qualité du représentant éventuel

01 Décision du maître d'ouvrage : choisir une seule option

- ☐ Réception sans réserve
- ☐ Réception avec réserves détaillées ci-dessous
- ☐ Réception refusée : préciser les motifs ci-dessous

Date de réception si acceptée / nouvelle visite proposée si refus

02 Réserves ou motifs du refus

1. Zone / défaut constaté / reprise attendue / référence photo

Délai convenu

2. Zone / défaut constaté / reprise attendue / référence photo

Délai convenu

3. Zone / défaut constaté / reprise attendue / référence photo

Délai convenu

Maître d'ouvrage

Date et signature manuscrite

Entreprise

Date et signature manuscrite

Joindre toute liste complémentaire datée et signée. Remettre un exemplaire complet à chaque partie.

PV de réception de travaux

Levée des réserves | À compléter lors du contrôle des reprises

Chantier / référence du PV initial / date de réception

Date du contrôle des reprises

Participants au contrôle

03 Constaters les reprises une par une

N° réserve

Reprise réalisée / constat du maître d’ouvrage

Levée / maintenue / partielle et suite prévue

N° réserve

Reprise réalisée / constat du maître d’ouvrage

Levée / maintenue / partielle et suite prévue

N° réserve

Reprise réalisée / constat du maître d’ouvrage

Levée / maintenue / partielle et suite prévue

Réserves restantes et prochaines échéances (ou : aucune)

Maître d’ouvrage : accord sur les constats ci-dessus

Date et signature manuscrite

Entreprise

Date et signature manuscrite

La levée concerne les réserves identifiées ; elle ne change pas la date de réception initiale. Référence : Code civil, article 1792-6. Les délais de reprise sont convenus entre les parties.